

Financement

Garanties et cautionnements

Vous concluez un contrat et souhaitez obtenir un acompte de votre client·e? Votre client·e souhaite s'assurer contre d'éventuels défauts? Dans de tels cas, vous êtes en toute sécurité avec nos garanties et cautionnements.



En bref

- Vous pouvez présenter à votre client·e la sécurité d'une banque réputée
- Les liquidités restent à disposition pour les besoins opérationnels
- Un produit adapté à chaque besoin



Conditions claires

- CHF 200.00 de frais minimum par an
- Durées en principe jusqu'à cinq ans
- Les coûts sont fixés en fonction de la durée, du montant et des sûretés fournies

Aperçu de nos produits

	Garantie de remboursement d'acomptes	Garantie pour les défauts de l'ouvrage	Garantie de bonne exécution	Garantie de loyer	Garantie de paiement
Vos besoins	Vous avez décroché un contrat important et souhaitez que votre client·e vous verse un acompte?	Vous avez exécuté un ouvrage en tant qu'artisan de construction et votre mandant·e veut se protéger contre des manquements ultérieurs?	Votre mandante ou votre mandant souhaite une garantie de bonne exécution comme sécurité supplémentaire pour le traitement des commandes.	Dans le cadre de la conclusion de votre contrat de location, votre bailleur exige le dépôt d'une garantie de loyer sous forme de caution.	Votre sous-traitant / fournisseur exige une sécurité supplémentaire sous forme d'une garantie de paiement pour le traitement des commandes.
Vos avantages	<ul style="list-style-type: none"> • Vous pouvez présenter à votre client·e la sécurité d'une banque réputée • La garantie expire quand vous avez exécuté l'ordre • Vous pouvez préserver vos liquidités 	<ul style="list-style-type: none"> • Garantie pour défauts apparents et cachés • La retenue de garantie n'a pas d'impact sur vos liquidités 	<ul style="list-style-type: none"> • Vous pouvez présenter à votre client·e la sécurité d'une banque réputée • Le montant de la garantie est restitué à votre mandant·e si vous n'êtes pas en mesure d'exécuter l'ordre conformément au contrat • Vous pouvez préserver vos liquidités • Vous pouvez vous assurer le mandat 	<ul style="list-style-type: none"> • Sert d'alternative au compte épargne garantie loyer 	<ul style="list-style-type: none"> • Garantie des paiements • Le montant de la garantie correspond à tout ou à une partie du prix d'achat • Vous pouvez préserver vos liquidités • Le traitement de l'ordre est simplifié
Conditions	<ul style="list-style-type: none"> • Le montant de notre garantie correspond à l'acompte de votre client·e • Les coûts de la garantie sont fixés en fonction de la durée, du montant ainsi que des sûretés fournies • Minimum par garantie par an: CHF 200.00 	<ul style="list-style-type: none"> • Le cautionnement correspond en général à 10 % de la valeur du contrat • Durée en principe de 2 à 5 ans • Les coûts sont fixés en fonction de la durée, du montant du cautionnement ainsi que des sûretés fournies • Minimum par cautionnement par an: CHF 200.00 	<ul style="list-style-type: none"> • Montant de la garantie: 5 % à 10 % de la valeur du contrat • Les coûts de la garantie sont fixés en fonction de la durée, du montant ainsi que des sûretés fournies • Minimum par garantie par an: CHF 200.00 	<ul style="list-style-type: none"> • Durée: 5 ans, sur demande 10 ans ou plus • Les coûts de la garantie sont fixés en fonction de la durée, du montant ainsi que des sûretés fournies • Minimum par garantie par an: CHF 200.00 	<ul style="list-style-type: none"> • Les coûts de la garantie sont fixés en fonction de la durée, du montant ainsi que des sûretés fournies • Minimum par garantie par an: CHF 200.00